



LES IMPACTS DES INFRASTRUCTURES FORESTIERES



Les travaux provoqués par la réalisation d'infrastructures telles que les routes forestières et les places de dépôts peuvent avoir des impacts positifs ou/et négatifs qui sont à prendre en compte avant la mise en œuvre des chantiers.

Les impacts positifs

Parmi les impacts positifs, on citera, l'entretien du patrimoine et la gestion facilitée des peuplements forestiers qui se répercute directement sur la valeur des bois lors des coupes. Enfin cela permet une surveillance plus efficace et des interventions rapides (incendies, secours, ...).

Les impacts négatifs

Les personnes extérieures au monde forestier font souvent le reproche des impacts sur le paysage local. De plus, il existe des réglementations liées au maintien du paysage ou d'éléments remarquables dont il conviendra de tenir compte. Ces mêmes infrastructures peuvent avoir des incidences sur la qualité de l'eau, sur le maintien de zones particulières comme des tourbières, etc.

Moyens de limiter les impacts négatifs

Pour éviter les impacts négatifs, on pensera à :

- sécuriser les équipements notamment les places de dépôts en les plaçant par exemple en retrait de la circulation ouverte au public.
- vérifier les consignes et la réglementation s'appliquant en matière de patrimoine, urbanisme et environnement :

Eléments à recenser	Renseignements
Zonage agricole et forestier, Plan Local d'Urbanisme	Commune
Plan de prévention des risques naturels (inondations...)	Commune
Franchissement de cours d'eau	DDAF
Périmètres de protection des captages	Commune, DDAF
Sites inscrits ou classés	DIREN
Périmètres de protection des Monuments Historiques	DRAC
ZNIEFF	DIREN
Natura 2000	DIREN
Paysage sensible	DIREN
Eléments remarquables à recenser : arbre, fontaine, murets...	Commune

DDAF : Direction Départementale de l'agriculture et de la forêt

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement et de la nature

DRAC : Direction Régionale des affaires culturelles

En principe, une visite au secrétariat de la mairie concernée permet de faire le point sur toutes les prescriptions d'ordre général concernant votre propriété.

- se renseigner sur les usages en cours notamment en terme de fréquentation. Attention l'ouverture de voirie entraîne invariablement une augmentation de la fréquentation... Il faut donc penser à canaliser les usages dès la création de la route (Signalisation, responsabilité civile).
- analyser les impacts paysagers potentiels.
Le relief est un élément déterminant dans le choix du tracé des routes. En effet, c'est lorsque l'on a la possibilité de prendre du recul que l'on perçoit ou non la bonne intégration des ouvrages. Les consignes de base à respecter et qui n'engendrent pas de surcoûts sont :
respecter les lisières
réaliser une bonne finition des talus
respecter le caractère du site (chemins creux, intimité...)
Pour de plus amples renseignements, on se référera au "Guide paysager pour la Forêt Limousine" réalisé par la Cellule Forêt Paysage (2002) qui donne des conseils techniques simples et bien illustrés. Se renseigner auprès de l'Office National des Forêts à Limoges.
- vérifier que votre assurance responsabilité civile prend en compte les dommages pouvant survenir lors de visites ou d'opérations sylvicoles dans votre forêt.